

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1121

présenté par

M. Lucas-Lundy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Damien Girard, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Accès aux droits pour les demandeurs d'asile <i>(ligne nouvelle)</i>	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés du groupe écologiste et social proposent ici la création d'une ligne budgétaire pour permettre une nouvelle distribution du budget au sein de la mission « Immigration, asile et

intégration. » Il s'agit de créer une ligne budgétaire ouvrant la voie à la mise en place d'un programme favorisant l'accès aux droits des demandeurs d'asile.

Le droit d'asile est internationalement reconnu par la convention de Genève de 1951. Il est de plus en plus mis à mal et rendu difficile d'accès – notamment par les dispositions légales prises comme celles de la loi Immigration passée par la force en décembre 2023, malgré le rejet du texte par le vote d'une motion de rejet préalable.

Les auteurs de cet amendement proposent donc de consacrer une part du budget de l'État non pas seulement à l'asile mais bien à l'accès au droit d'asile pour les demandeurs d'asile.